



Commission des finances

Bottens, le 29 avril 2022

Au Conseil communal

De et à

1041 Bottens

Conseil communal de Bottens

**Rapport de la commission des finances statuant sur le Préavis Municipal 2022-03**

relatif à :

**La demande de crédit d'investissement pour le remplacement des parois fixes vitrées Nord (sous-toiture), Ouest, Est et des fenêtres des vestiaires de la salle polyvalente.**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission des finances composée de MM David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet, Frédéric Delacrausaz, s'est réunie le 11 et le 19 avril 2022 afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre. Elle a posé plusieurs questions par email à M. Laurent Imoberdorf, Syndic, ainsi que M. Christian Jaquier, Municipal, lesquels ont répondu avec satisfaction aux différentes questions.

Ce crédit d'étude inclut dans le plan d'investissement 2022-2026, est toutefois supérieur de 20%.

Dans le détail de la demande de crédit au point 3 du préavis : Provision due au risque d'augmentation des matières premières de CHF 24'290.- ne nous semble pas nécessaire vu qu'une offre récente a été faite.

La charge annuelle relative à cet investissement peut être supportée par le ménage communal.

## Conclusions

Ceci étant exposé, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens d'accepter le préavis 2022-03 comme suit :

- 1 D'approuver les travaux de réfection des parois et fenêtres de la salle polyvalente ;
- 2 D'engager une dépense d'investissement de CHF 120'000.- ;
- 3 D'utiliser prioritairement les fonds propres de la commune, à défaut de recourir à un emprunt bancaire ;
- 4 D'amortir cet investissement par le compte no 3540.331 sur une période de 30 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet ;

Les membres de la Commission des finances :



David Bailly, Président



Patrick Oyon, Membre



Hervé Pittet, Membre



Frédéric Delacrausaz, Rapporteur